Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 029-200067072-20261028-CC_2026_10_N154-DE

Haut-Léon Communauté

Extrait du registre des délibérations
Session ordinaire
Conseil Communautaire
Séance 28 octobre 2026 – 19 heures

Le Conseil Communautaire de Haut-Léon Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Services des Carmes, à Saint-Pol-de-Léon.

PRÉSENTS : Sophie AUTRET - Éric GRALL - Stéphane RIOU - Marie-Josée CAROFF - Michèle QUEAU - Véronique LE BOULCH - Jean-Michel SEVERE - Éric LE BOUR - François ROUE - Karine LE JEUNE - Éric MIOSSEC - Mélanie YVEN - Gildas BERNARD - Marie-Pierre ABARNOU - Pascale BOU LAHDOU - Gilbert CHAPALAIN - Stéphane CLOAREC - François MOAL - Anne DANIELOU - Jean-Luc BONIS - Myriam BERNARD - Hervé GAUCHER - Jacques EDERN - Jacques PONTU - Thierry GAUDEC - Jocelyne PINVIDIC - Joseph QUEMENER - Guy LE DUFF - Stéphanie DUMONT - Catherine GOURMELON - Thierry MOAL - Gilles GOMBERT - Roger BOSSARD - Emmanuelle RENAUD - Éric LE DUFF - Hervé JEZEQUEL - Bruno CORILLION - Carole AUTRET – Paul GOARANT lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Dominique AZOU (Directeur Général Services), Véronique GUYONVARCH (Directrice Générale Adjointe).

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR : Marlène ILHEU (pouvoir à Éric LE DUFF), Marc SIMON (pouvoir à Pascale BOU LAHDOU), Maël SAILLOUR (pouvoir à Véronique LE BOULCH), Frank COCAIGN (pouvoir à Sophie AUTRET), Anne-Sophie KERBRAT (pouvoir à Carole AUTRET)

Date de la convocation :	**Membres du Conseil :**	**Présidence de séance :**
22 octobre 2026	En exercice : 44	Stéphane CLOAREC
Date d'affichage :	Présents : 39	**Secrétaire de séance :**
22 octobre 2026	Votants : 44	Gildas BERNARD

Rapport d'activités 2025

Numéro d'ordre	**Nomenclature**	**Rapporteur**
CC-2026-10-N154	5.7	Stéphane CLOAREC

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de Haut-Léon Communauté a adressé au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de la Communauté accompagné d'éléments financiers.

Ce rapport constitue un outil d'information et de transparence sur l'action intercommunale ; la réglementation ne fixe pas précisément son contenu.

Il permet ainsi de présenter de manière synthétique les principales actions conduites par la Communauté au cours de l'année écoulée, l'exercice de ses compétences, les projets réalisés ou engagés ainsi que les principaux éléments relatifs à son fonctionnement et à sa situation financière.

Après sa transmission, le rapport fait l'objet d'une communication par chaque Maire à son conseil municipal, en séance publique, au cours de laquelle les représentants de la commune au Conseil communautaire sont entendus.

Le Président de la Communauté peut également être entendu, soit à sa demande, soit à celle du Conseil Municipal.

Après avoir entendu le Rapporteur ;
Après avoir pris connaissance du Rapport d'Activités 2025 de Haut-Léon Communauté retraçant les principales réalisations et actions menées par la Communauté et ses services au cours de l'exercice 2025 ;

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 029-200067072-20261028-CC_2026_10_N154-DE

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, prend acte de la présentation du Rapport d'Activité 2025 de Haut-Léon Communauté et de sa transmission aux communes membres.

Présents	**39**
Pouvoirs	**5**
Votants	**44**
Pour	**44**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Le Président
Stéphane CLOAREC

Le Secrétaire de Séance
Gildas BERNARD